



Règlement du concours d'autoportraits dans le cadre de la Galerie des indépendants

- **ARTICLE 1**

Dans le cadre de la manifestation « Galerie des indépendants » qui se tiendra du 13 au 31 mai 2016, la Ville du Gosier organise un concours d'autoportraits.

- **ARTICLE 2**

La participation au concours d'autoportraits est réservée aux participants de la Galerie des indépendants inscrits à l'édition 2016.

- **ARTICLE 3**

L'autoportrait doit être réalisé à partir d'une technique artistique à l'exception de la photographie.

- **ARTICLE 4**

Les inscriptions au concours seront reçues en même temps que l'inscription à la Galerie des Indépendants.

- **ARTICLE 5**

Les fiches d'inscriptions seront disponibles sur le site www.villedugosier.fr et pourront également être demandées à l'adresse : serviceculturel@villedugosier.fr ou à la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine, boulevard Amédée Clara, 3^{ème} étage du bâtiment de la Police Municipale, téléphone : 0590 84 87 87.

- **ARTICLE 6**

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 6 mai 2016.

- **ARTICLE 7**

Les autoportraits devront être amenés à la Médiathèque Raoul Georges Nicolo au plus tard le 6 mai 2016.

- **ARTICLE 8**

Le lauréat du concours sera désigné par le public qui sera amené à voter du 13 au 19 mai 2016 et notamment lors du vernissage qui se tiendra le 13 mai à partir de 19h.

Ville du Gosier

- **ARTICLE 9**

Le prix du public, soit le lauréat au concours, sera annoncé lors d'une manifestation qui se tiendra le vendredi 20 mai à 19h.

- **ARTICLE 10**

La Ville du Gosier se réserve le droit d'annuler le concours d'autoportraits si une quantité suffisante de participants n'est pas atteinte.

- **ARTICLE 11**

La participation à ce concours vaut acceptation du règlement.

Qu'est ce que l'autoportrait ?

Un autoportrait est une représentation d'un artiste, dessinée, peinte, photographiée ou sculptée par l'artiste lui-même. Bien que l'exercice de l'autoportrait ait été pratiqué depuis les temps les plus reculés, ce n'est qu'à partir du début de la Renaissance, au milieu du XVe siècle, que les artistes peuvent être identifiés eux-mêmes comme le sujet principal ou comme des personnages importants dans leur travail. L'autoportrait suppose en principe l'utilisation d'un miroir, instrument qui se développe à partir du XVe siècle. Les premiers miroirs étant convexes, entraînant des déformations, l'artiste s'est parfois plu à les conserver, à l'image d'un amusant tableau réalisé par Parmigianino en 1524 (Autoportrait au miroir). Le miroir permet des compositions surprenantes comme celle du Triple autoportrait de Johannes Gump (1646), ou plus près de nous celle de Salvador Dalí peignant Gala (1970-1972). Cette utilisation du miroir a pour conséquence amusante que les peintres gauchers se représentent généralement en droitier (et inversement).

L'artiste se plaît parfois à se déguiser, ou du moins à revêtir un costume qui n'est pas le sien habituellement. C'est déjà le cas avec Dürer, et Rembrandt multipliera ce genre de métamorphose. Il peut aussi se peindre avec un ou des amis, ou encore évoquer sa vie familiale. Rubens se représente avec trois de ses proches dans les Quatre Philosophes (1615), mais aussi avec sa première femme Isabella Brant en 1610, puis avec la seconde, Hélène Fourment, en 1639.

Il est donc à retenir que l'autoportrait n'est pas forcément une représentation fidèle mais qu'il s'agit d'une sorte d'introspection sur laquelle l'artiste se plaît à révéler ce qui fait partie de son moi intime, sa souffrance ou sa joie, sa colère...

Ville du Gosier